



La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique

13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET

courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Juillet/Août 2025

Je ne veux pas être enfermée dans vos mots

Guerre, génocide, massacre, famine,
Populations déplacées, migrants noyés,
Bombes, drones, balles, mines,
Fosses communes, charniers
Je dis assez !

Je veux voir les enfants jouer, les mères sourire,
Les pères aller au travail, les paysans dans leurs
champs,
Les citronniers en fleurs, les oranger rougir
Au soleil couchant.

Jacqueline Derens

L'AFRIQUE POUR TRUMP : Des rapports sur le modèle « Le loup et l'agneau

Lors de son premier mandat il avait affiché un grand mépris pour les populations d'Afrique, qualifiant leurs nations de « pays de merde ». Dans ce second mandat il démontre tout son intérêt pour les richesses du sous-sol africain.



C'est pourquoi le président des USA compte remplacer ses ambassadeurs dans les pays du continent par des émissaires ayant pour mission « faire des affaires ». Il compte ainsi rattraper la Chine et l'Europe dans la course aux matières premières qu'elles se livrent en Afrique, station-service du monde .

L'Afrique à agenda printemps/été 2025 de Trump

Le 27 juin à Washington sous l'égide des USA, ce fut la signature d'un accord de paix historique entre la RDC et le Rwanda, censé mettre fin aux violences qui ravagent les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Trump espère capitaliser sur ce succès diplomatique pour renforcer sa crédibilité en Afrique centrale et se positionner en bonne place pour disposer de contrats sur les minerais de la région, sans souci de provenance...

Du 9 au 11 juillet Donald Trump a convoqué cinq chefs d'États africains pour un mini-sommet centré sur des enjeux stratégiques de coopération entre les États-Unis et l'Afrique. Les pays choisis (Mauritanie, Sénégal, Libéria, Gabon et Guinée Bissau) sont naturellement riches en minerais, notamment en or et en terres rares, des composants critiques pour l'économie mondiale. Selon un communiqué de la Maison Blanche, ces pays ont été choisis pour leur rôle jugé « stratégique » dans des dossiers clés : exploitation des minéraux critiques, sécurité maritime dans le golfe de Guinée, stabilité régionale et ouverture économique. Là encore il s'est comporté avec ses invités comme un gosse mal élevé... et inculte.

A tour de rôle les cinq présidents ont fait étalage de tout le potentiel des richesses de leurs territoires propres à

satisfaire l'appétit de leur hôte qui a clairement indiqué sa volonté de passer « d'une relation d'assistance à un véritable partenariat économique ». Ses interlocuteurs ont-ils exprimé l'exigence « d'intérêt réciproque » ? Pour ce qui est de « l'assistance », parmi les agences dans le viseur du président, l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international), c'est « Touché-Coulé » ! son financement est entièrement supprimé et les programmes maintenus sont intégrés au département d'État.

Conséquence, l'Afrique est la première victime de la destruction décidée par les États-Unis d'un stock de contraceptifs ; les antennes de la Fédération internationale des plannings familiaux devait recevoir les deux tiers d'un stock d'implants, pilules ou contraceptifs injectables, destinés à cinq pays : la RDC, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie et le Mali. La Tanzanie est particulièrement touchée ; elle devait recevoir plus d'un million de contraceptions injectables et plus de 300 000 implants. Concernant le Mali, ce sont plus d'un million de pilules contraceptives et plus de 95 000 implants détruits, soit 24% des besoins annuels du Mali. Ce ne sont pas seulement de nouveaux choix financiers, c'est l'application d'une idéologie refusant aux femmes la maîtrise de leur corps, en Afrique comme aux USA.

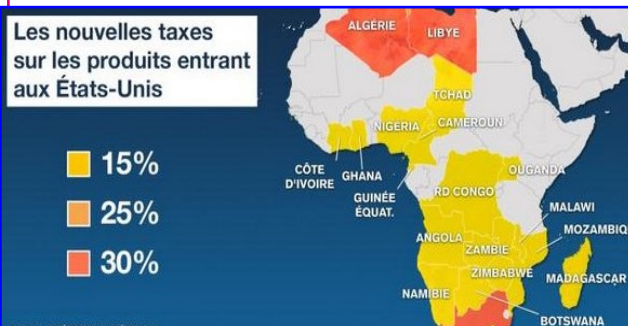
L'économie libérale décomplexée : Le hold-up de la taxation

Donald Trump a fait voler en éclat la politique commerciale des droits de douane en annonçant le 31 il exportations en provenance de 20 pays africains. Ces augmentations sont graves pour des secteurs comme, l'agriculture, l'automobile ou le cacao.

L'Afrique compte pour 1,6 % des importations américaines, mais à l'inverse, 6 % des exportations africaines partent vers les États-Unis. Depuis la signature du traité de l'Agoa en 2000 (qui expire en septembre 2025), un certain nombre de produits africains étaient exonérés de droits de taxes à leur entrée aux États-Unis. Selon la Commission américaine du commerce international, en 2023, 9,26 milliards de dollars de marchandises ont été exportées dans le cadre de cet accord, dont 4,25 milliards de produits pétroliers ou du secteur de l'énergie.

Il semble illusoire de penser que l'Agoa, pourra être renouvelé. Une trentaine de pays sur la cinquantaine du continent africain bénéficient de l'accord, qui couvre un large éventail de produits allant de l'habillement à l'igname en passant par les voitures.

Les nouveaux taux selon la cote d'amour trumpiste
Les trois pays taxés à 30% sont sanctionnés pour des politiques qui déplaisent à la Maison Blanche. En Afrique du Sud pour qui les USA sont le deuxième plus grand partenaire commercial, les conséquences pourraient être graves : selon la Banque centrale, 100 000 emplois sont menacés, principalement dans l'agriculture et l'industrie automobile. Ce pays est sanctionné pour ses politiques de discrimination positive et la procédure à la Cour Internationale de Justice contre Israël. L'Algérie a le tort de soutenir la lutte de décolonisation au Front Polisario au Sahara occidental et en Libye le cœur de Trump penche vers le Maréchal Haftar et ses barils de pétrole. Pays impactés par les taux annoncés :



30 % Afrique du Sud, Algérie, Libye
25 % Tunisie
15 % Angola, Botswana, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, RDC, Guinée équatoriale, Ghana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Une loi a été promulguée pour taxer à 1% les transferts d'argent d'étrangers vers certains pays d'Afrique, ce qui impactera les familles et les économies des Etats.

Un racisme d'État

Fin août les États-Unis ont prévu de mettre en place un projet pilote d'une durée de 12 mois, dans le cadre de leur politique de lutte contre l'immigration illégale. Les

demandeurs de visa devront verser une caution pouvant atteindre 15 000 dollars, soit environ 14 000 euros. Autant dire qu'on ne veut plus accepter d'étudiants, d'échanges artistiques et autres sur le sol américain en provenance de ces pays.

Leur liste précise ne sera publiée qu'au lancement du programme, mais de nombreux pays africains sont déjà dans le viseur : l'Angola, le Liberia, la Mauritanie, la Sierra Leone, le Nigeria, le Cap-Vert ou encore le Burkina Faso pourraient être concernés. Selon l'administration américaine, ces pays présentaient, en 2023, des taux de dépassement de visa supérieurs à 10%.

Expulsions en Afrique d'étrangers en situation irrégulière ou condamnés

Le 4 juillet le Soudan du Sud, pays au bord de la guerre civile, a accepté de recevoir 8 migrants expulsés des USA, qui avaient d'abord atterri à Djibouti où ils sont restés un mois. Ils proviennent du Soudan, du Mexique, de Cuba, du Laos, de Birmanie, du Viêt-Nam. Ils sont qualifiés de « criminels barbares » par l'administration US qui affirme que leurs pays refusent de les recevoir, version contredite par le gouvernement de Jamaïque qui n'a refusé aucun ressortissant. On ne connaît rien de l'accord entre les deux pays qui prévaut à cette pratique, ni même s'il existe.

A la mi-juillet, le richissime monarque d'Eswatini (ex Swaziland) connu pour ses atteintes répétées sur les droits humains, a accepté de recevoir 5 migrants expulsés des Etats unis. Ces hommes ont été mis en prison et à l'isolement. Ils proviennent du Laos, de Cuba, du Yémen et de Jamaïque. Le monarque aux 16 épouses et 34 enfants, affirme pour sa part que ces hommes sont en transit pour retourner dans leur pays ; il ne précise pas le contenu de l'accord avec les USA ni s'il prévoit des compensations.

« L'Afrique ne se taira plus »

Pour le site *AFRIQUE.COM* « cette époque touche à sa fin. L'Afrique n'est plus un spectateur muet de son propre sort. L'Afrique du Sud, le Nigeria, et même certains États plus discrets commencent à hausser le ton. Le réveil diplomatique est en marche. L'Union africaine, bien que trop timide encore, ne pourra plus longtemps ignorer cette escalade humiliante. Car au-delà de l'injustice immédiate, c'est l'équilibre futur des relations internationales qui est en jeu.

Si les États-Unis persistent dans cette voie, ils risquent de perdre définitivement la bataille de l'influence en Afrique. Et ce ne sont pas des milliards en aides conditionnées ni des discours sur la démocratie qui suffiront à réparer les dégâts. Trump veut bâtir des murs. L'Afrique, elle, veut bâtir des ponts. Et dans cette opposition de visions, c'est la mémoire historique, la dignité humaine et la justice qui trancheront. A bon entendeur... »

TVMONDE

KENYA

Des balles contre la colère sociale

La Journée Saba Saba (Sept, sept en swahili) commémoration annuelle du soulèvement historique du 7 juillet 1990 contre le régime autoritaire de Daniel arap Moi, a pris en 2025 des allures de révolte contemporaine. Portée par une jeunesse exaspérée, la rue kényane crie sa colère contre l'inflation galopante, les disparitions forcées et l'impunité policière. Mais la réponse des forces de l'ordre a été implacable : munitions réelles, balles en caoutchouc, gaz lacrymogènes, canons à eau.

Le lendemain la police, annonçait qu'au moins 11 personnes avaient perdu la vie, 52 policiers ont été blessés, et 567 manifestants arrêtés. La Commission nationale des droits de l'homme du Kenya recense pour sa part 31 morts, 29 blessés, 37 arrestations et deux cas d'enlèvement. Amnesty International ajoute aussi plus de 200 blessés. Des témoins rapportent la présence de milices armées, vues aux côtés de la police.

Madame Shamdasani, Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a déploré l'usage de la force létale pour disperser les foules. « Les responsables doivent être amenés à rendre des comptes », elle a rappelé que, selon le droit international, la force mortelle « ne peut être utilisée que pour protéger la vie face à une menace imminente ».

Ces violences ont survécu à peine deux semaines après la mort de 15 manifestants, le 25 juin. Loin d'un accident isolé, la répression s'installe dans la durée.

Ces promoteurs qui rêvent d'une Afrique sans Africains

Un néocolonialisme vert a tendance à se développer en Afrique, comme nous l'avons pointé dans de récentes Lettres de l'Afropa, en Tanzanie ou à Madagascar.

Le Kenya n'y échappe pas et les prédateurs avancent masqués. Ainsi le très alléchant site internet de

Northern Rangelands Trust explique que cette structure a été créée « comme une ressource commune pour aider à mettre en place et à développer des réserves communautaires, qui sont les mieux placées pour améliorer la vie des populations, instaurer la paix et préserver l'environnement naturel. » Alors pourquoi « son ambition vertueuse » rencontre-t-elle dans le comté d'Isiolo au nord du pays, l'opposition de ses habitants qui ont alerté Avocats sans frontière et la FIDH pour défendre leurs droits bafoués ?

Une étude accablante des deux ONG publiée le 29 juillet, qui révèle le dessous des cartes du projet d'implantation d'un parc naturel touristique privera de l'exploitation de leurs pâturages les peuples autochtones Borana, Rendile, Turkana et Samburu, chassés de leurs terres. Ces communautés vivent en harmonie avec la nature et disposent de droits fonciers. Des milliers d'hectares constituent aussi des réserves à « crédit-carbone » pour des multinationales pour compenser leurs émissions de CO2 tout en continuant de polluer (en toute bonne conscience). Un écoblanchiment qui constitue un nouveau moyen de confisquer les richesses naturelles de ce peuple indépendant depuis bientôt 62 ans.

Vous avez dit « préserver l'environnement » ?

Pas de l'espèce humaine à priori, à en juger par l'étude qui montre que « la violence et l'intimidation sont le lot quotidien de celles et ceux qui dénoncent les violations commises dans le cadre de ces projets à l'égard des communautés locales », souvent privées d'accès à la justice. Et pour faire régner l'ordre capitaliste, il y a les forces, dites de sécurité qui harcèlent les réfractaires. Des cas d'enlèvements, de torture, d'exécutions extrajudiciaires ont été documentés.

En janvier 2025 la Haute cour du Kenya a jugé que NRT devait cesser ses activités dans 2 zones de conservation illégales du fait que les

promoteurs s'étaient passés du « consentement libre, préalable et éclairé des communautés ». Un principe dont les bailleurs de fonds doivent veiller à son application. « Mais le sort d'autres aires reste en suspens » souligne Antoine Portoles dans *l'Humanité* du 30 juillet 2025.

Qui finance ces activités ?

NRT peut compter sur les multiples soutiens financiers du fond de coopération publique de l'UE, de l'agence US de développement, des agences de développement US, française, italienne et suédoise. « Lorsque les Blancs sont venus en Afrique, nous avions les terres et ils avaient la Bible. Ils nous ont appris à prier les yeux fermés : lorsque nous les avons ouverts, les Blancs avaient la terre et nous la Bible. » Jommo Kenyatta Premier président du Kenya

La contagion du droit international bafoué

Le 15 août 2025 le président William Ruto a annoncé la nomination d'un consul général à Goma, ville occupée depuis sept mois par le groupe AFC/M23. Cette annonce a provoqué la colère des autorités de RDC, qualifiant la décision « d'inappropriée ». Le gouvernement congolais a indiqué ne pas en avoir été saisi officiellement par les autorités kényanes, rappelant la Convention de Vienne de 1963, qui stipule que toute désignation d'un chef d'un poste consulaire étranger sur un territoire demeure subordonnée à l'agrément préalable de cet État. Kinshasa met ainsi en garde et appelle à la « prudence » de Nairobi afin « d'éviter toute incompréhension, spéculation ou apparence de légitimation de l'occupation illégale » des territoires par l'AFC/M23. Remous dans la classe politique congolaise et la société civile avec une agitation des réseaux sociaux.

Ce faux-pas de Nairobi ne va pas dans le sens du règlement des tensions qui persistent alors que Nairobi continue de piloter une partie du processus de paix dans l'Est congolais.

GAMBIE

A qui profite le patrimoine de l'ex-dictateur ?

Avec 11300 km² la Gambie est le plus petit pays d'Afrique de dont le territoire s'étire sur 320 km de part et d'autre du fleuve Gambie et se trouve donc enclavé au sein du Sénégal.

Arrivé au pouvoir par un coup d'Etat, Yahya Jammeh a perdu l'élection présidentielle en décembre 2016. Refusant de quitter son fauteuil il a plongé le pays dans une crise. Sous la pression des chefs d'Etat de la Cédéao et face à la menace d'une intervention militaire régionale il est finalement parti dans un jet affrété par Alpha Condé, chef d'Etat de Guinée Conakry à l'époque sans avoir pu emporter les biens accumulés durant ses 22 années de règne d'une main de fer ; mais son « petit ballot » recélait toutefois ce qu'il avait soustrait des caisses de l'Etat les semaines précédentes, un « pécule » estimé par la presse africaine de l'époque à 10,7 millions d'euros.

Après une courte escale à Conakry, Yahya Jammeh et son imposante suite se sont envolés pour un exil doré en Guinée équatoriale.

En mai 2025 ses biens saisis, évalués à 270 millions d'euros, composés essentiellement de véhicules de luxe, villas, tracteurs ainsi qu'un cheptel d'animaux de la faune africaine... le tout vendu (ou plutôt bradé) dans des conditions qui ont fait réagir l'opposition et la société civile, du fait du manque total de transparence ayant conduit à des manifestations. Pour le moment, on ignore combien ces ventes ont rapporté. Le ministère de la Justice assure qu'il publiera la liste des acheteurs, les prix de chaque bien, sans omettre les transactions financières.

L'opposition et la société civile dénoncent un manque de transparence ainsi qu'une braderie des biens au profit des acheteurs considérés comme proches des responsables du dossier. Seedy Njie, porte-parole de l'Alliance pour la Réorientation Patriotique et la Construction (APRC), parti de Yahya Jammeh, estime que la vente aux enchères du

bétail et d'autres biens de l'ancien dictateur, ordonnée par la Commission d'enquête, est illégale et l'assimile à « du vol » !



L'histoire est loin d'être terminée, un tribunal a décidé que le domaine de 3 millions de dollars (environ 1 milliard 800 millions de FCFA) situé dans l'Etat du Maryland, près de Washington DC, devait être saisi auprès d'un trust créé par Yahya Jammeh lui-même.

La destination finale de cette manne financière permettra d'estimer les choix des autorités qui ont succédé à la dictature qui, par nature, ne laisse pas la place nette après son élimination. En Gambie on réclame qu'elle serve à indemniser les victimes du régime.

Après cela il devrait y avoir de « beaux restes ». Où iront-ils ?

TUNISIE

Le Président persiste et signe

Après s'en être pris au système judiciaire, puis réduit au silence les voix médiatiques discordantes, le président Kaïs Saïed s'attaque à un bastion de l'expression de la société civile : l'UGTT, principal syndicat de Tunisie, forte de 800 000 adhérents, considérée comme un pilier de la démocratie avec le rôle qu'elle a joué dans la chute du dictateur Benali.

En juillet dernier le bras de fer à l'occasion de la grève massive dans le secteur des transports publics, a engendré une tentative d'attaque du siège de l'UGTT le 7 août par un groupe de gens très jeunes. L'instrumentalisation de tout jeunes gens est une pratique courante des Etats policiers. La Ligue tunisienne des droits de l'homme a dénoncé cette atteinte à l'UGTT, très symbolique dans le pays pour son rôle historique et son poids politique, à l'heure où de nombreuses institutions de l'espace civique ont été démantelées par le pouvoir, faisant de la centrale syndicale le dernier contrepouvoir en Tunisie, si malmenée par les dérives autoritaires du président.

La centrale syndicale a organisé une marche le 21 août pour ne pas se « laisser museler » et défendre les principes démocratiques et les libertés en Tunisie.

Le slogan du jour « **Pour défendre l'UGTT, son indépendance, le droit syndical et les droits des travailleurs** »



Les médias internationaux ont estimé à 3500 les manifestants et constaté que de nombreuses personnes ont été empêchées de rejoindre le rassemblement par une police fortement mobilisée. Sur les pancartes on pouvait lire : "où sont les grandes réformes ?" "gouvernement de la honte, les prix ont flambé" ou "Libertés, Etat policier".

A la foule massée devant le siège du syndicat, Nouredine Tabboubi secrétaire général de l'UGTT a déclaré "Notre pays passe par une phase délicate. Tous les fondements de la vie politique et civile se sont effondrés. Il a déploré "des informations fausses" et une "incitation méthodique" à s'en prendre à l'UGTT, une organisation auréolée politiquement du prix Nobel de la paix en 2015 pour son rôle dans la transition démocratique après la révolution de 2011.

BENIN

Le Bénin est passé de la 89^{ème} à la 92^{ème} place du classement mondial de la liberté de la presse 2025. Pour Reporters sans frontières, cette dégradation résulte d'une emprise toujours plus forte du pouvoir sur les médias : prise d'un contrôle éditorial de la télévision publique, pressions ciblant les rédactions critiques et recours au Code du numérique pour museler les voix en ligne. Dans un entretien, RSF détaille les leviers qui plombent la liberté d'informer et appelle les autorités à réformer d'urgence la régulation et la législation afin de restaurer un véritable pluralisme.

Le débat enfle dans les rédactions depuis une série de décisions prises par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) qui suscite incompréhension, indignation et inquiétude parmi les professionnels des médias. Plusieurs organes ont vu leurs émissions suspendues, leurs animateurs rappelés à l'ordre, et certains journalistes sanctionnés pour des manquements jugés graves. La multiplication des avertissements et suspensions est perçue comme

une stratégie d'intimidation. Un rédacteur en chef d'une radio privée de Cotonou, sous *anonymat*, confie à *Dunia News* : « *Nous avons l'impression d'avoir un pistolet sur la tempe. Toute opinion divergente, toute critique du pouvoir devient un motif d'interpellation. Ce n'est plus de la régulation, c'est de la pression.* »

Cette tension s'installe dans un climat où la liberté d'expression est régulièrement questionnée, notamment en période préélectorale ou face à des sujets jugés sensibles : gouvernance, corruption, réformes politiques, etc.

Une coopération véreuse sur base de forfaiture

Hugues Comlan Sossoukpè, directeur du média en ligne Olofofo info, réside au Togo depuis 2019 où il a acquis le statut de réfugié. C'est l'une des voix critiques du président béninois Patrice Talon. Arrivé en Côte d'Ivoire le 8 juillet à l'invitation du ministère ivoirien de la Transition numérique pour couvrir la première édition de l'Ivoire Tech Forum, il disparaît après avoir posté le 10 juillet un premier article et un post sur Facebook. Depuis ses proches et ses collègues n'ont aucune nouvelle de lui, et pour cause. Il a été arrêté et extradé à Cotonou par un vol

spécial à la demande des autorités béninoises, suite au mandat d'arrêt de la commission d'instruction de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) du Bénin ; il se trouve en détention provisoire à la prison civile de Ouidah près de Cotonou.

Les organisations professionnelles de la presse béninoise et de défense des droits de l'homme montent au créneau pour demander sa « libération sans condition ». Ses avocats parlent d'une complicité entre les deux pays pour arrêter un journaliste et Reporters Sans Frontière se dit « scandalisée » par cette arrestation, évoquant un « traquenard » pour « livrer » un journaliste.

Le Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains (ROADDH) a exprimé sa « stupeur ».



@afrikChat

République démocratique du Congo

Dénonciation de massacres du AFC/M23

Dans un rapport publié mercredi 20 août, l'ONG Human Rights Watch dénonce l'exécution de plus de 140 civils par le groupe AFC/M23 à l'Est de la RDC, rien que durant le mois de juillet. L'ONG qualifie ces massacres, ayant eu lieu dans plus de 14 villages et petites communautés agricoles situés près du parc national des Virunga, dans le territoire de Rutshuru, comme les pires atrocités commises par le groupe armé soutenu par le Rwanda depuis sa résurgence fin 2021.

Selon HRW, la majorité des civils tués sont des hutus. L'ONG parle d'une campagne qui viserait les FDLR, groupe armé d'origine rwandaise, majoritairement composé d'hutus.

L'organisation de défense des droits humains dénonce des crimes de guerre et appelle la communauté internationale à accentuer la « pression sur le Rwanda »,

soutien du groupe armé, selon l'ONU.

Interrogée par RFI, Clémentine de Montjoye, chercheuse senior au sein de la division Afrique de Human Rights Watches a déclaré : « *Nous avons documenté des cas où des combattants du M23 ont encerclé des champs et ensuite procédé à l'exécution de familles entières. Cela comprend des femmes, des enfants et même des bébés de neuf mois. Pour ce qui est des enquêtes, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a déjà adopté la création d'une commission d'enquête qui pourrait enquêter, préserver et analyser les preuves de crimes de guerre. Il faut que l'ONU la mette en œuvre rapidement et que cette commission ait ensuite accès au territoire pour pouvoir mener ce type d'enquête. Mais au-delà de ça, nous appelons à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union européenne, les gouvernements concernés, condamnent déjà ces abus graves et fassent pression sur le Rwanda et le M23 pour que les commandants impliqués dans ces crimes de guerre soient arrêtés et traduits en justice.* »

SAHARA OCCIDENTAL Assemblée générale de l'ONU 31/7/2025 Question du Sahara occidental

(Extrait du rapport du Secrétaire général de l'ONU)

Activités humanitaires et droits humains

En 2025, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les organisations non gouvernementales, ont réduit l'aide humanitaire apportée aux réfugiés sahraouis dans les cinq camps situés près de Tindouf (Algérie), en raison de l'évolution du contexte financier et des coupes budgétaires opérées par les donateurs. Ces réductions ont eu une incidence dans des domaines essentiels et vitaux tels que l'alimentation, le gaz, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et la nutrition. Les résultats préliminaires de l'enquête sur la nutrition de 2025 montrent que la situation s'aggrave, la prévalence de la malnutrition aiguë globale étant proche de 13 % et celle du retard de croissance dépassant les 30 %, malgré la contribution apportée par le Gouvernement hôte pour compenser la réduction de 30 % des rations alimentaires délivrées par le Programme alimentaire mondial. (...)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) n'a pas été autorisé à se rendre dans le territoire* depuis 2015, malgré de multiples requêtes en ce sens et en dépit des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, la dernière en date étant la résolution 2756 (2024). L'absence de surveillance indépendante, impartiale, globale et régulière de la situation des droits humains reste un obstacle majeur à une évaluation exhaustive de la situation. Selon certaines informations, les observateurs internationaux, notamment des parlementaires, des chercheurs, des journalistes et des avocats, continuent de se heurter à des restrictions d'accès, des dizaines d'entre eux s'étant vu refuser l'entrée ou ayant été expulsées au cours de la période considérée.

Selon les informations reçues par le HCDH, l'espace civique se réduit de plus en plus et des restrictions sont imposées à l'exercice par les Sahraouis de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Les autorités marocaines auraient réprimé des manifestations et des événements en faveur de l'autodétermination, ce qui aurait eu des répercussions particulièrement importantes sur les défenseuses sahraouies des droits humains, qui dirigent des associations, organisent des manifestations pacifiques et exercent activement leur droit à la liberté d'association et de réunion.

Le 20 mars, des titulaires de mandat au titre des

procédures spéciales des Nations Unies ont adressé une communication au Maroc pour manifester leur préoccupation au sujet des violations présumées qu'auraient subies 79 militants sahraouis. Dans cette communication, ils ont également fait état de violations présumées des droits humains liées à des projets d'aménagement côtier impliquant l'acquisition de terres à grande échelle, la destruction de propriétés privées et des déplacements de populations. Dans sa réponse, datée de mai 2025, le Gouvernement marocain a rejeté ces allégations.

Les membres du groupe Gdeim Izik restent dispersés dans des prisons en dehors du Sahara occidental, où ils purgent de longues peines d'emprisonnement. En novembre 2024, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a constaté que le Gouvernement marocain n'avait pris aucune mesure pour donner suite à son avis 2023/23 et a mis l'accent sur la dégradation des conditions de détention, notamment l'isolement, l'absence de contact avec les familles et l'accès restreint aux soins médicaux. Le HCDH a également reçu des informations faisant état d'allégations de même nature, notamment des traitements discriminatoires visant d'autres détenus sahraouis et au moins un décès survenu en détention.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné la question du Sahara occidental aux cinquième et sixième séances de sa session de 2025, tenues le 10 juin 2025. »

* (Territoire occupé NDLR)

Les 5 expulsions de l'été 2025



Après avoir expulsé d'El Ayoun un militant et deux journalistes espagnols le 8 juillet, ce sont deux militantes, l'une américaine et l'autre portugaise, membres de l'Organisation internationale pour la non-violence basée à Washington, qui ont été expulsées de Dakhla le 23 août 2025 par la police marocaine. Elles ont cependant réussi durant deux jours à déjouer les policiers pour rencontrer des militants du CODESA. L'information est diffusée par les journalistes d'Equipe Média en territoire occupé.

Depuis janvier 2014 ce sont 327 personnes venues de 21 pays et de 4 continents ont été expulsées du Sahara occidental par la police marocaine d'occupation.

Des îles d'Afrique de l'Ouest classées au patrimoine de l'Humanité

Le 13 juillet l'UNESCO a intégré dans sa mise à jour du patrimoine mondial, les 88 îles de l'archipel des Bijagos en Guinée Bissau connues pour « la richesse de leurs écosystèmes côtiers et marins » mais aussi pour leurs traditions locales animistes. « L'îlot de Poilao est un des principaux lieux de nidification des tortues de mer dans le monde, mais le Bijagos est aussi un point de ralliement pour les lamentins et plus de 800 000 espèces d'oiseaux migrants ».

A 800 kilomètres en Sierra Leone, l'île Tiwai, située sur le fleuve Moa au cœur de la jungle entre aussi au patrimoine mondial. Elle constitue un véritable sanctuaire pour les chimpanzés et autres espèces de singes menacés par la déforestation. C'est la première fois que la Sierra Leone, ravagée par la guerre civile entre 1991 et 2002 est reconnue par l'UNESCO. »



© Powell.Ramsar, CC BY-SA 4.0

DANS NOS BELLES COLONIES

KANAKY NOUVELLE CALEDONIE

L'Accord de Bougival : l'enterrement de la souveraineté pleine et entière du territoire

Cette nouvelle étape de décolonisation à la française de la Kanaky Nouvelle Calédonie n'a rien d'original, elle est dans la continuité d'un voyage au long cours d'enfumage de l'autodétermination du peuple kanak colonisé depuis 172 ans. De tables rondes en accords, en

statuts divers (Stirn, Lemoine, Pons1, Pons2), de régimes transitoires, en parcelles de compétences, en statut d'autonomie transitoire et indépendance-association... Les premières promesses de référendum d'autodétermination datent de 1984 et sont invariablement reportées à chaque soulèvement d'indignation kanak. La constante du colonisateur : « le coup du corps électoral », une transgression du droit international qui a

toujours été contestée par les Kanaks.

Les dispositions de l'accord de Bougival, concoctées par un ministre rompu aux stratégies politiciennes, apportent à Paris l'assurance que la pleine indépendance de la Kanaky Nouvelle Calédonie est abandonnée à jamais.

Manuel Valls garantit la pérennité de la maîtrise des richesses minières de l'archipel et de son domaine maritime qui concourt avec les autres îles françaises de par le monde, au prestige et aux profits de l'empire maritime de la "Mère Patrie".

Manuel Valls, héritier de Pierre Messmer qui a « fait du blanc » sur cette terre à 17000 km de la France, déploie son agenda pour faire entériner un texte qui avait été annoncé comme un projet d'accord devant être ratifié par les protagonistes du processus. Une manœuvre indigne pour clore, croit-il le débat. Car si la droite calédonienne a applaudi, un texte conforme à ses attentes,

les intéressés par le respect des règles de la décolonisation refusent ce nouveau passage en force qui met le feu aux poudres à chaque tentative.

Comment le congrès du FLNKS pouvait-il approuver cette remise en cause des acquis de dizaines d'années de luttes et de sang versé ?

Sorti de prison mais toujours pas libre

Christian Tein, président du FLNKS, est sorti de la prison de la de Mulhouse le 12 juin après un an de détention provisoire à l'isolement, décidée par la justice coloniale de Nouméa. La cour d'appel de Paris où le procès est délocalisé a décidé sa remise en liberté et celle des autres militants. Ils sont toutefois interdits de rentrer chez eux en attendant le jugement. De plus, la triplée Macron-Valls-Darmanin a interdit au Président du FLNKS de participer à la négociation sur l'avenir du pays qui s'ouvrira à Bougival en juillet, à la grande

satisfaction du duo Metzdorf /Backès, du camp étiqueté "loyaliste" (mot choisi pour son importance dans l'imaginaire populaire). Naturellement, "ce beau monde" tend tous ses efforts pour que la France garde la main sur son bijou du Pacifique, en faisant oublier que la décolonisation a ses règles, édictées par l'ONU depuis 1960, relatives à l'autodétermination des peuples coloniaux.

Christian Tein, répondant à *Corse Matin*, à propos des poursuites judiciaires dont il est l'objet et sur l'accord signé à Bougival « Je tiens à rappeler que j'ai toujours clamé mon innocence, et que je récusé toutes les charges qui me sont reprochées (...). J'ai toujours été dans une démarche pacifiste. Il n'a jamais été question pour moi d'attenter à la vie des gens, de brûler ou de casser depuis que je me suis engagé en politique. En tant que responsable politique, j'essaie de créer des conditions pour poser des bases sereines dans notre pays.

Pour ma part, je suis complètement opposé au projet d'accord de Bougival. C'est un semblant d'avancée, et on est loin du compte. Pour nous, c'est une forme d'autonomie qui est dépassée. Il faut se projeter plus en avant, car nous sommes trop loin de l'accord de Nouméa dans lequel on s'était inscrit,

dans le respect des équilibres entre les communautés. La Nouvelle-Calédonie est avant tout fondée sur l'identité kanak, alors qu'avec l'accord de Bougival, le peuple kanak est relégué au fond du wagon. On se rend compte que les vieux plans de l'État français qui consistent à vouloir noyer le peuple kanak en Nouvelle-Calédonie, et le réduire à peau de chagrin, existent encore. Nous devons nous mettre autour d'une table afin de trouver des solutions concernant les sujets conflictuels de la Nouvelle-Calédonie, et tenter de bâtir un destin commun entre les communautés. Comme le dit notre devise : "deux couleurs et un seul peuple". J'attache une importance capitale à la mixité de la population. Nous avons décidé de "faire un pays" avec toutes les communautés mais il faut également que le peuple kanak soit reconnu sur sa terre. Et tant qu'il restera un Kanak sur notre terre, il continuera à proclamer la souveraineté et l'indépendance du pays. »

Le 44ème congrès du FLNKS rejette l'accord de Bougival

Le 13 août, à l'issue du congrès extraordinaire du FLNKS, Dominique Fochi, secrétaire général de l'Union calédonienne et membre du bureau politique du FLNKS a annoncé que le mouvement rejette « formellement le projet d'accord de Bougival, en

raison de son incompatibilité avec les fondements et les acquis de notre lutte ». Il ne ferme pas la porte et propose d'aboutir à un accord à l'occasion du jour symbolique du 24 septembre, jour d'accaparement du territoire par la France en 1853.

Christian Tein, qui a suivi les travaux du congrès à 17 500 km de là et avec 9 heures de décalage horaire a déclaré : «*Nous sommes ouverts au dialogue qui se fera non pas sur des sujets secondaires, mais uniquement sur les modalités d'accession à la pleine souveraineté et les éléments incontournables, en format bilatéral, avec le colonisateur, en Kanaky, tel que prévu par notre dernier congrès*».

Autrement dit : fini les négociations piégées à 2 contre 1, cloîtrées dans un hôtel parisien où la délégation ne pouvait communiquer par téléphone qu'avec le président du FLNKS interdit de présence, et à 17 000 km du pays ?

Les démocrates français ne doivent pas laisser faire ce nouveau forfait colonial, **le droit international n'est pas à géométrie variable**, celles et ceux qui jouent à ce jeu politicien mettent en danger les relations entre les peuples du monde.

MAYOTTE

1h45 d'école par jour... c'est ce dont nombre d'élèves bénéficient depuis la rentrée des classes le 25 août. Des parents sont monté au créneau pour exprimer leur colère en bloquant l'entrée des établissements scolaires. « Pas de sécurité, pas de rentrée » ont-ils proclamé.

Il y a de quoi car 8 mois après le passage du cyclone Chido, les travaux de remise en état de fonctionnement des écoles sont loin d'être finis alors qu' avant les ravages du cyclone les élèves devaient déjà se partager les locaux et étaient donc accueillis soit matin soit l'après-midi.

A Ongojou les parents ont bloqué l'entrée de la maternelle « *C'est infernal, il n'y a pas de mobilier. Il y a eu un mois et demi de vacances et ils n'ont rien fait !* » fulmine la mère d'un élève de CP.

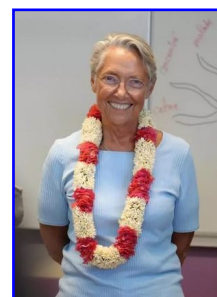
Le maire de Mamoudzou dit avoir été alerté six mois après une demande de financement que le dossier

déposé était incomplet. On nous demande des documents qu'on ne nous a jamais demandés en période normale. Pour l'heure, quatre écoles de la ville sont toujours en chantier, laissant 3.200 élèves du premier degré, sur 18.000, au rythme de deux heures de cours par jour. Il attend encore 100 millions d'euros du Ministère des Outremer.

La visite éclair de la Ministre de l'Enseignement n'a pas apaisé les équipes enseignantes, bien au contraire. S'il y a 600 postes de plus que l'an dernier, il manque encore des enseignants. Manuel Valls a été accueilli le 1er Septembre, comme en janvier, par une manifestation.

Elisabeth Borne en visite éclair à Mayotte le 18 août 2025

Marine GACHET / AFP



HISTOIRE

AFRIQUE DU SUD

La Journée nationale des femmes (National Women's Day) est un jour férié en Afrique du Sud, en souvenir de la marche du 9 août 1956.

Il y a 66 ans, 20 000 femmes noires (et quelques militantes blanches) protestèrent contre l'imposition d'un pas law restreignant la liberté de circulation des non-Blancs dans le pays, notamment dans les villes. Beaucoup défilaient avec leurs enfants sur le dos pour exprimer leur frustration et leur colère face à ce nouvel aspect de l'apartheid. Organisée par la Fédération des femmes Sud-africaines, la manifestation de masse s'est déroulée à l'Union Buildings à Pretoria (siège du gouvernement). Une pétition, rassemblant 14 000 signatures, est alors remise au secrétaire du premier ministre, mais elle ne sera sans aucun effet sur des autorités sud-africaines qui jouissent, à l'époque, d'un

grand soutien international. Instauré en 1952, le pass law ne sera aboli qu'en... 1986, soit 30 ans plus tard.

Le 9 août 2000, un monument a été inauguré au Malibongwe Embokodweni, l'amphithéâtre de l'Union Buildings à Pretoria pour célébrer et commémorer l'événement de 1956.



Article de l'Almanach international
des éditions BiblioMonde, 9 août 2024

PARIS /MADAGASCAR

Le dessous des cartes

L'épisode macabre de la restitution de trois crânes d'hommes décapités en 1897 durant la conquête sanglante du Gouverneur Galliéni, est l'occasion pour les chefs d'État français et malgache de faire une diversion nauséabonde, chacun chez soi, en utilisant ces restes humains (dont l'origine n'est pas certifiée), sans mettre l'accent sur les conditions qui ont conduit à ce martyr, dénoncé par l'écrivain et député Paul Vigné d'Oocton (1859-1943) à la Chambre.

Le 18 août 1897, alors que les Français s'étaient rendus maîtres de l'île rouge, le roi Toéra a rassemblé 1000 hommes Sakalava et 400 femmes pour déposer solennellement les armes (500 sagaies et 150 fusils à pierre) et jurer fidélité au commandant Gérard. Cette allégeance pacifique qui venait après d'autres a fait « déprimer certains soldats animés de la vocation de la guerre, qui se voyaient frustrés de la joie de faire parler la poudre, frustrés surtout des récompenses décernées après le combat. (...) Le commandant Gérard voulant affirmer par un grand coup sa prise de position du Ménabé, comme Galliéni l'avait fait en Imerne, il décida d'attaquer Ambiky au petit matin du 30 août 1897.

« Surprise sans défiance, sans moyen de résister, la population entière est

passée au fil des baïonnettes (...) Quand il fit grand jour, la ville n'était plus qu'un affreux charnier dans le dédale duquel s'égarèrent les Français, fatigués d'avoir tant frappé. (...) Le nombre des victimes, évalué à 5000 par les uns, fut de 2500 pour les autres. Les rapports publiés l'ont voilé avec soin. La Gazette officielle dit seulement : « Le roi Touère, son ministre et deux chefs ont été tués durant le combat »*

Cet épisode tragique, rappelé dans le Discours sur le colonialisme d'Aimé Césaire, ne nuira pas à la carrière de l'officier qui devient général de division en 1912 et Grand Croix de la Légion d'honneur en 1917.

Voilà ce qu'auraient dû être au cœur de cette remise de restes humains (promis depuis 2023) au lieu des lamentables parobles de Rachida Dati Ministre de la Culture française "La cicatrisation permet de ne pas oublier, mais de ne pas être dans la rancœur, dans le ressentiment. Et je trouve que nous le devons à notre jeunesse, mais nous le devons aussi à la jeunesse des pays avec lesquels nous avons une relation. On ne peut pas demander à des pays de pouvoir se développer, de pouvoir être plus en autonomie, plus en indépendance et ne pas avoir aussi une lucidité sur l'histoire commune et notamment sur la colonisation, sur ces appropriations un peu illicites." Ces

derniers mots sont terribles et mensongers.

Quant à Madagascar, avant le rituel traditionnel de réinhumation selon les coutumes sakalava, une cérémonie officielle s'est tenue au mausolée d'Antananarivo. Un convoi a pris la route pour un voyage de 800 kilomètres dans le pays. Le gouvernement a appelé la population à se recueillir au passage du cortège, « à se mettre au garde à vous et à se découvrir la tête » devant les reliques de ces « héros de Madagascar ». Une occasion comme une autre pour le président Rajoelina de communiquer sur un sujet qui ne le met pas en cause alors que les Malgaches sont préoccupés par une misère grandissante.

Combien de boccas reste-t-il au Muséum national d'histoire naturelle contenant des restes humains des pays colonisés par la France "appropriés un peu illicitement", comme le dit Madame Dati?

Quand les autorités françaises s'honoreront-elles en restituant, autrement qu'au compte-goutte, et dans la dignité, ces restes humains aux descendants de leurs proches ?

*Extraits de « Le Massacre d'Ambiky en 1897, par Paul Vigné d'Oocton »
<https://dormirajamais.org>

UN PASSÉ QUI NE PASSE PAS

Chacun à sa façon, l'extrême droite et l'État refusent les réalités humaines de la guerre d'Algérie.

Le 19 juillet, soit quatorze jours après que la Maison du parc de la Bergère à Bobigny ait reçu le nom de la résistante algérienne Djamila Amrane-Minne sa façade était souillée de tags haineux « assassins », « terroristes », « traîtres », puis dans la nuit de 4 au 5 août, elle a été incendiée.

Le Conseil départemental a porté plainte.

Le 26 août, la Ville de Vénissieux a inauguré un équipement polyvalent pour les jeunes, espace collaboratif de fabrication et médiathèque. L'État ayant contribué au financement, la sous-préfète en charge de la politique de la ville était annoncée dans l'invitation ; mais celle-ci a fait savoir dans un communiqué la désapprobation de l'État de la dénomination choisie pour ce lieu : « Annie Steiner »

Le communiqué précise « *Ce choix extrêmement contestable de valoriser le nom d'une Française militante du Front de libération nationale (FLN), complice, à*

l'époque, de la lutte armée, est de nature à diviser nos concitoyens. »

Annie Steiner, juriste de formation, travaillait dans les centres sociaux à Alger. Refusant le système colonial qui oppresse et réduit à la misère le peuple algérien, elle s'engage au FLN où elle devient agent de liaison de Yacef Saâdi. En octobre 1956 elle est arrêtée et emprisonnée à Barberousse puis condamnée à 5 ans de prison. Le 11 février 1957 elle écrit le poème « Ce matin ils ont osé, ils ont osé vous assassiner » ce jour où ont été guillotins trois militants du FLN, deux algériens et un français.

L'État ne craint pas que soient « divisés les citoyens » de Saint Laurent du Var où l'une des plus belles artères a reçu le nom de « Esplanade Général E. Jouhaux » co-fondateur de l'OAS, ce général factieux, l'un des 4 Généraux organisateurs du putsch du 24 avril 1961 à Alger qui a tenté de renverser la République Française ce qui lui valut une condamnation à mort puis une grâce présidentielle en 1962. Un exemple parmi des dizaines de dénominations et de stèles à la gloire de tenants de l'Algérie-française dans l'espace public et bâtiments de l'armée.

LITTÉRATURE

EXISTER EN VIVANT, l'exemple sahraoui

« Ils étaient dix... »

Mais à la différence des dix invités d'Agatha Christie, ceux-ci sont restés vivants et bien vivants. Ils témoignent d'une actualité brûlante – et en même temps de la force de l'impulsion de vie. Tout cela à partir de la rédaction d'un semi « texte libre », un simple exercice scolaire, il y a pourtant plus d'une dizaine d'années...

Dix petits textes qui, mine de rien, dénoncent la violence, les exactions et les injustices des puissants... qui remettent la vérité d'un conflit qui s'ensablait (dans tous les sens du terme) depuis 50 ans et qui font (re)prendre confiance dans le sens inné de la justice chez les humains. Et qui... Dix petits bijoux de pédagogie, de politique, d'humanisme... à découvrir pour ne pas mourir bête.

Exister en vivant. Exemples sahraouis, Jean-Pierre Lepri
Le Lys Bleu, 12 €

<https://www.lysbleueditions.com/roman/biographie/exister-en-vivant-exemples-sahraouis/>
Réduction 5% avec le code LLB5

